

LYON SAINT-EXUPÉRY

Centre de rétention des étrangers : « C'est pire que la prison, tout est anxieux »

Vendredi, la bâtonnière de Lyon, M^e Laurent, le sénateur Dossus et la députée Garin ont visité le nouveau centre de rétention administratif (CRA) n° 2 de Lyon Saint-Exupéry. Lieu ni pénitencier, ni carcéral, il est destiné à préparer à l'éloignement d'une personne de nationalité étrangère et donne accès à différents droits. Ce CRA 2 doit servir de « modèle » pour les futurs CRA de France.

« C'est pire que la prison. On a l'impression que la rétention est là pour punir. Tout est anxieux, même pour les policiers et les intervenants », résume la bâtonnière, M^e Marie-Josèphe Laurent, après sa visite du nouveau centre de rétention administrative n° 2 Lyon Saint-Exupéry, vendredi 14 avril. Elle était accompagnée du sénateur du Rhône Thomas Dossus et de la députée Marie-Charlotte Garin (tous deux écologistes).

« Même la dignité humaine n'est pas respectée »

Thomas Dossus, sénateur du Rhône

« Les conditions de rétention ressemblent à celle de la détention, mais sans les mesures de sécurité. La situation s'est dégradée après la visite du ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, dont la circulaire a provoqué un changement de profil des retenus. Une grosse majorité des gens sortent de prison », note-t-elle.

Le sénateur insiste sur « le modèle qui est problématique en soi, c'est un univers très carcéral ».

Thomas Dossus liste les plaintes dans les témoignages re-



M^e Marie-Josèphe Laurent, bâtonnière de Lyon, et Thomas Dossus, sénateur du Rhône, ont donné une conférence de presse pour alerter sur les dysfonctionnements qu'ils ont constatés, vendredi, lors d'une visite du CRA n° 2 Lyon Saint-Exupéry. Photo Progrès/Cédric CITRAIN

cueillis. « La santé mentale des personnes s'effondre en quelques jours. Même la dignité humaine n'est pas respectée. Des rations de nourriture insuffisantes avec des pertes de poids significatives ; pas de produits d'hygiène pour nettoyer leurs chambres... Ce sont des discours très inquiétants, que nous n'avions pas il y a quelques mois. »

« Isolés 23 heures par jour »

M^e Morgan Bescou, de la commission Droits des étrangers, détaille les conditions matérielles quotidiennes. « Des portes battantes en mode saloon pour les douches ouvertes et les toilettes, manger en 30 minutes chrono, enfermé, sans contact avec le personnel. Même la buanderie, le vestiaire se font par des trappes et des hygiaphones. Une heure par jour seulement dans la zone d'activités contrôlées (ZAC), où on peut rencontrer les associations, les organismes ou le médecin. Ce sont des blocs de

20 personnes, isolées 23 heures par jour, sans aucun espace de sortie, sauf une cour grillagée. C'est une déshumanisation. Une structure qui ne peut que générer de la violence. »

Il note aussi « la chambre d'isolement avec une ceinture de contention dont l'utilisation est laissée à la discrétion des policiers ».

M^e Laurent retient que « les personnes confectionnent des cordes avec des morceaux de drap pour bloquer la porte de leur chambre pour dormir la nuit ». Elle relève aussi des réponses toutes prêtes de l'administration à chaque observation. « Tout fonctionne parfaitement bien, même au niveau médical », s'étonne-t-elle.

Un rapport va être adressé à l'administration, au Défenseur des droits et au Contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGFL). Les avocats n'excluent pas non plus des recours juridictionnels devant le tribunal administratif.

Cédric CITRAIN

Des retenus au profil plus compliqué, l'accent sur la sécurité, selon la Préfecture

Si la Préfecture refuse de commenter les critiques sur les conditions matérielles des personnes en rétention du CRA 2 Lyon Saint-Exupéry, elle souhaite rappeler le contexte. « Le profil des retenus a évolué. Individus plusieurs fois condamnés par la Justice, qui ont, pour tous, une expérience du processus policier et judiciaire, et, pour certains, une expérience du milieu carcéral », précise-t-elle. « En ce sens, les personnels du CRA ont développé leurs capacités de médiation et ont modifié leurs modalités d'intervention pour éviter les rixes, notamment en faisant un usage optimisé de la vidéosurveillance et de la caméra piéton. Les effectifs, dédiés à la mission de surveillance, ont par ailleurs été renforcés. »

Ainsi sont « prioritairement placés les individus dit TOP, c'est-à-dire créant un trouble à l'ordre public (délinquants ou sortant de prison). En moyenne, ce

début d'année, 86 % des individus sont des TOP, dont 22 %, des sortants de prison ».

La Préfecture assure rester « à l'écoute des parties prenantes du CRA qu'elle réunit régulièrement afin de parvenir au meilleur équilibre possible. En ce sens, des aménagements, nécessitant des engagements financiers importants, ont récemment été réalisés dans l'espace où sont rassemblés les différents partenaires, que sont les Hospices Civils de Lyon (HCL), l'OPIL et Forum Réfugiés. L'objectif est d'assurer la sécurité. Enfin, les plaintes – atteintes au personnel ou violences entre retenus – sont systématiquement prises en compte par le parquet, puis l'entité judiciaire, avec mise à disposition des images. »

Le CRA1 historique a accueilli 1 240 retenus en 2021 et le CRA2, 1 151 en 2022 (année de rénovation du CRA1).

VILLEURBANNE

Navettes autonomes : deux repreneurs pour Navya



Le spécialiste des navettes autonomes Navya a été repris par le groupe Gaussin (70), associé au japonais Macnica. Photo d'archives Progrès/M. JEGAT

Navya, le spécialiste des navettes autonomes, avait été placée en redressement par le tribunal de commerce de Lyon en février, tandis que deux dossiers de reprise étaient en lice. Le projet de Gaussin et Macnica a été retenu mardi. Le redressement judiciaire a été converti en liquidation.

Après plusieurs mois d'incertitudes, les 203 salariés de Navya (siège à Villeurbanne), spécialisée dans la conception et fabrication de navettes autonomes, sont fixés sur leur sort. Le nom du repreneur de leur entreprise, placée en redressement judiciaire le 1^{er} février dernier, a été dévoilé ce mardi 18 avril par le tribunal de commerce de Lyon, qui a converti le redressement en liquidation judiciaire.

Sur les deux offres de reprise encore en lice, c'est finalement celle de la joint-venture Gaussin-Macnica qui a été retenue, au détriment de celle formulée par Ellectramobility, associé à Alten.

143 salariés repris, 21 offres de reclassement

Le groupe Gaussin, basé à Héricourt (70), est spécialisé dans l'étude, la fabrication, la commercialisation de remorques industrielles ou encore de remorques portuaires et aéroportuaires, tandis que Macnica apparaît comme un poids lourd japonais dans le secteur des semi-conducteurs et composants électroniques. La répartition du capital entre les deux acteurs, qui entendent créer dans le cadre de cette reprise une nouvelle société (soas la forme d'une société à action simplifiée), se ferait à hauteur de 51 % pour Gaussin et 49 % pour Macnica.

Les repreneurs s'engagent sur la

reprise de 143 salariés sur les 203 employés par Navya ; 21 offres de reclassement seront, par ailleurs, proposées aux salariés non repris, via Metalliance (Saint-Vallier, 71), une filiale de Gaussin SA.

« À noter que parmi l'effectif salarié actuel, un certain nombre de départs ont eu lieu depuis l'ouverture du redressement judiciaire, tandis que d'autres sont programmés entre le 31 mars et le 31 août 2023 », précise le tribunal de commerce de Lyon dans son jugement du 18 avril.

Pour les ports, les centres logistiques et les aéroports

Et la juridiction de détailler le projet d'entreprise des repreneurs : « Avec la réalisation de l'opération de reprise, la société Gaussin a pour ambition de créer un champion international dans le domaine du transport de marchandises autonome et écologique pour les ports, les centres logistiques et les aéroports, leader dans un domaine stratégique de pointe. »

Spécialiste du transport propre et intelligent, Gaussin serait « en capacité de proposer une gamme complète de véhicules électriques, à hydrogène et autonomes pour répondre aux besoins d'un marché à forte croissance, stimulé par la décarbonation et l'automatisation ». Un financement de l'activité « à hauteur de 25 millions d'euros est prévu sur les trois prochaines années », dont 15 millions seraient « déjà sécurisés ».

Valérie BRUNO

Les navettes en cours de fabrication (à Villeurbanne, Vénissieux, Courbevoie ou autres) vont être reprises, ainsi que l'intégralité du stock. Le droit au bail attaché au site de Vénissieux ne ferait pas partie intégrante de la reprise.

RHÔNE

Manifestation samedi : « Occupez-vous des routes, je m'occupe de ma moto »

La Fédération française des Motards en Colère appelle à un rassemblement régional le 22 avril prochain à 13 h 30 à Eurexpo, à Chassieu. Le mot d'ordre sera : « Occupez-vous des routes, je m'occupe de ma moto ».

LA FFMCM demande une « vraie sécurité routière » et s'oppose à l'instauration en France d'un contrôle technique pour les 2 et 3 roues motorisés, prévu par une directive européenne. Elle invite l'État à trouver des mesures alternatives « plus à même d'améliorer tant la sécurité, que la performance environnementale des deux-roues motorisés ». Selon elle, davantage d'accidents impliquent l'état des routes que celui de la moto.

En octobre 2022, le Conseil d'État avait jugé que la décision du gouvernement, le 25 juillet 2022, d'abroger le décret du 9 août 2021, mettant en place le contrôle technique, était illégale. Le décret est donc revenu en vigueur. Son application pourrait intervenir dans les prochains mois.